



Costume payé puis retouches ultérieures ratées, quel recours ?

Par **kevinbed**, le **15/09/2015** à **23:54**

Bonjour,

J'ai acheté un costume à 330 euros (une somme très considérable pour moi) dans un célèbre magasin français en Île de France.

Au moment de l'essayage, le vendeur nous a vivement conseillé de faire retoucher les manches afin d'en diminuer la largeur. Il a donc placé des aiguilles (sur la manche, depuis le poignet jusqu'aux 3/4 de la manche bien avant les aisselles) et la prédiction paraissait satisfaisante (seules les manches allaient être visuellement moins larges).

Cependant, lorsque j'ai récupéré mon costume après l'opération de retouchage quelques jours après, j'ai réalisé que les épaules avaient été rétrécies en plus de la largeur des manches (ce que je n'ai absolument jamais demandé!).

Je retourne donc au magasin et on m'assure que c'est rattrapable. C'est parti pour une seconde opération de retouche car apparemment le retoucheur a laissé le surplus de tissu lors de la première opération de retouchage. J'ai demandé que le costume redevienne comme à l'origine et le vendeur m'a assuré que ça sera le cas.

Au moment de reprendre le costume, après cette seconde opération de retouchage, je remarque bien que le costume a été relâché, mais qu'il n'est absolument pas comme à l'origine et surtout que le défaut aux épaules (que

je n'avais jamais demandé, et qui aurait fait que je n'aurais même pas acheté ce costume si il était présent au départ) persistait. Or la vendeuse persistait à me dire que c'est normal et m'a même sorti une autre veste d'un autre modèle en même taille (pourtant pas la même coupe ni le même tissu) pour appuyer ses dires.

Pas convaincu je décide d'aller essayer la même veste que j'ai achetée, d'origine et sans retouche dans un autre magasin de la même enseigne (dans une autre ville), et je réalise que je me suis fait arnaqué, car le défaut aux épaules qu'ils ont causé n'existe pas sur la veste d'origine...

Quels sont les recours possibles s'il vous plait ? Que puis-je faire pour récupérer une veste neuve ou sinon, à défaut, mon argent.

Merci d'avance.

Ps: je précise que je suis doté d'une protection juridique

Bien à vous.

Par **moisse**, le **16/09/2015** à **07:39**

Bonjour,

[citation]Ps: je précise que je suis doté d'une protection juridique
[/citation]

C'est le moment de la mettre en œuvre en ouvrant un dossier sinistre.

Une intervention d'un service contentieux pourrait inciter ce commerçant à rembourser votre achat.

Et déboucher, en cas d'échec, sur la saisine de la juridiction compétente aux fins de nommer un expert sans que vous ayez à assumer une provision pour les frais d'expertise.

Par **kevinbed**, le **16/09/2015** à **14:41**

Bonjour Moisse,

Merci beaucoup pour votre aide !

Je vous souhaite une excellente journée.